



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17.9.2026
COM(2026) 474 final

ANNEX 4

ANNEXE

du

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
sur les règles d'exécution du statut des fonctionnaires adoptées par l'autorité investie du
pouvoir de nomination de chaque institution

STATUT DES FONCTIONNAIRES

STATUT DES FONCTIONNAIRES											
		Commission		Agences ¹							
				Nombre de règles d'exécution au 31 décembre 2023							
				Adoptées avant la réforme de 2014 ²		Adoptées après la réforme de 2014			Aucune règle / opt-out (y compris les demandes en cours)	Total	
Article	Sujet	Règle d'exécution de la COM pertinente	Accord ex ante	Analogue à une règle de la COM	Règles propres	Analogie – Art. 110		Règle fondée sur un accord ex ante			Règles propres différentes de celles de la COM (y compris les demandes en cours)
						Application par analogie	Période de 9 mois ³ non arrivée à expiration le 31.12.2023				
1er sexies, par. 1	Mesures à caractère social	C(2013) 4876 – Décision relative aux orientations concernant l'aide à la dépendance et la surveillance d'enfant malade		2	2	11			7	32	54
5	Emplois types et intitulés d'emploi	C(2013) 8979 – Décision relative aux emplois types et aux intitulés d'emploi	C(2018) 8800 – Décision relative aux emplois types et aux intitulés d'emploi			28		26			54
		C(2016) 3214 – Décision relative à la fonction de conseiller	C(2018) 2209 et C(2018) 4012 – Décisions relatives à la fonction de conseiller			5		43		6	54
7	Mutation	C(2009) 7839 – Décision relative aux modalités de mise en œuvre de l'occupation par intérim de postes d'encadrement	C(2017) 7332 – Décision relative à l'occupation par interim de postes d'encadrement (tous)		1	4		45	3	1	54

¹ Une liste complète des agences exécutives, entreprises communes, agences décentralisées et organes de l'Union figure à la fin de la présente annexe.

² Les règles d'exécution du statut adoptées par les agences avant la réforme de 2014 sont mentionnées lorsqu'une décision de la Commission existe sur le sujet.

³ Une règle d'exécution de la Commission s'applique par analogie dans les agences neuf mois après son entrée en vigueur au sein de la Commission ou neuf mois après la date à laquelle la Commission a informé les agences de l'adoption de la règle d'exécution concernée, si cette date est postérieure.

9, par. 1	Comité du personnel	Règles portant composition et fonctionnement du comité du personnel du 22.10.1997	Décision C(2016) 3323 concernant les règles d'exécution relatives à la constitution d'un comité du personnel et décision C(2019) 4542 relative à l'institution d'un comité commun du personnel		11	2		39	2		54
9, par. 1, point a)	Comité paritaire pour la prévention et la protection au travail		C(2019) 5362 – Décision relative à l'institution d'un comité paritaire pour la prévention et la protection au travail					6			6
12 bis	Lutte contre le harcèlement	C(2006) 1624/3 – Décision relative à la protection de la dignité de la personne et à la lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel à la Commission européenne	C(2016) 6595 – Décision relative à la politique de protection de la dignité de la personne et de lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel		11	1		42			54
12 ter, 16 et 17	Activités extérieures	C(2018) 4048 – Décision relative aux activités extérieures et aux mandats				54					54
22 bis et 22 ter	Dénonciation des dysfonctionnements	SEC(2012) 679 – Lignes directrices relatives à la transmission d'informations en cas de dysfonctionnements graves («whistleblowing»)	C(2018) 1362 – Lignes directrices relatives à la dénonciation des dysfonctionnements			1		45		8	54
24 bis	Formation	C(2016) 3829 – Stratégie de formation et de développement	C(2017) 6772 – Décision relative à la formation et au développement			16		38			54
		C(2016) 3855 – Décision relative aux formations sur la propre initiative du membre du personnel				16					54
27 à 34	Recrutement	C(2013) 8970 – DGE relatives aux critères applicables au classement en échelon lors de la nomination ou				54					54

		de l'engagement									
29	Encadrement intermédiaire	C(2016) 3288 – Décision concernant le personnel d'encadrement intermédiaire	C(2018) 2542 et C(2018) 4360 – Décisions concernant le personnel d'encadrement intermédiaire			8		45	1		54
40	Congés de convenance personnelle	C(2013) 9054 – Décision relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne	C(2015) 5320 – Décision relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne			3		51			54
43	Rapport annuel	C(2013) 8985 – DGE relatives à l'article 43 et à l'article 44, premier alinéa, du statut	C(2015) 1513 – Décision relative à l'article 43 et à l'article 44, premier alinéa, du statut			6		48			54
		C(2016) 7270 – Modification des évaluations						54		1	54
45	Promotions	C(2013) 8968 – Décision relative à la mise en œuvre de l'article 45 du statut	C(2015) 9563 – Décision relative à la mise en œuvre de l'article 45 du statut			30		20		4	54
51	Procédures de traitement de l'insuffisance professionnelle	C(2019) 6855 – Décision relative à l'insuffisance professionnelle des fonctionnaires					51			3	54
55	Temps de travail et travail hybride	C(2022) 1788	C(2023) 5076			45		6	3		54
55 bis	Temps partiel	C(2015) 9720 – Décision relative à l'art. 55 bis du statut et à l'annexe IV bis				54					54
55 ter	Emploi partagé	C(2004) 1314 – Décision relative à l'emploi partagé		24	1	10				8	54

56	Prestations des chauffeurs de la Commission	C(2004) 1318 et C(2019) 7822				52				2	54
57	Congés annuels et congés spéciaux	C(2013) 9051 sur les congés et C(2020) 1559				54					54
59 à 60	Congé de maladie	C(2004) 1597/11 – Décision relative au congé de maladie		29	10	13			2		54
67 à 68	Allocation scolaire	C(2013) 8971 – DGE de l’art. 3 de l’annexe VII				54					54
71	Frais de voyage	C(2013) 8987 – DGE de l’art. 8 de l’annexe VII				54					54
71	Lieu d’origine	C(2013) 8982 – DGE de l’art. 7, paragraphe 4, de l’annexe VII				54					54
71	Frais de déménagement	C(2013) 9040 – DGE relatives aux frais de déménagement				54					54
71	Mission et déplacement	C(2017) 5323 – Guide des missions				54					54
77	Transfert des droits à pension	C(2011) 1278 – DGE des articles 11 et 12 de l’annexe VIII et C(2020) 4818				54					54
86	Procédures disciplinaires et enquêtes administratives	C(2019) 4231 – Décision relative aux enquêtes administratives et aux procédures disciplinaires	C(2022) 497 – Décision relative aux enquêtes administratives et aux procédures disciplinaires			30		24			54

REGIME APPLICABLE AUX AUTRES AGENTS

		Commission		Agences							
				Nombre de règles d'exécution au 31 décembre 2019							
				Adoptées avant la réforme de 2014 ⁴		Adoptées après la réforme de 2014				Aucune règle / opt-out (y compris les demandes en cours)	Total
Article	Sujet	Règle d'exécution de la COM pertinente	Accord ex ante	Analogue à une règle de la COM	Règles propres (y compris les demandes en cours)	Analogie – Art. 110 ⁵		Règle fondée sur un accord ex ante	Règles propres différentes de celles de la COM (y compris les demandes en cours)		
						Application par analogie	Période de 9 mois non arrivée à expiration le 31.12.2019				
12, par. 5	Engagement d'agents temporaires	C(2013) 9049 – Décision relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires				11				43	54
17 et 91	Congé de maternité et son paiement	C(2013) 9020 – Décision relative au congé de maternité et à son paiement				54					54
54	Reclassement des agents temporaires visés à l'article 2, point f)		C(2015) 4996 et C(2015) 9560 – Décisions relatives aux règles d'exécution donnant effet à l'art. 54 du RAA					53	1		54
56	Recrutement des agents temporaires visés à l'article 2, point f)		C(2015) 1457 et C(2015) 1509 – Décisions relatives aux règles d'exécution donnant effet à l'art. 56 du RAA					52	2		54

⁴ Les règles d'exécution du statut adoptées par les agences avant la réforme de 2014 sont mentionnées lorsqu'une décision de la Commission existe sur le sujet.

⁵ Veuillez noter que ces chiffres comprennent également les règles adoptées par analogie sur la base des règles d'exécution de la Commission qui ont été notifiées par la Commission aux agences, même si elles avaient été adoptées avant la réforme de 2014.

79, par. 2, à 90	Recrutement des agents contractuels	C(2017) 6760 – Décision relative aux conditions d'emploi des agents contractuels	C(2019) 3016 – Décision relative aux conditions d'emploi des agents contractuels			10		44			54
		C(2013) 9028 – Décision relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent dans les services de la Commission	C(2016) 2421 – Décision relative à la non-application de la décision de la Commission relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent			6		48			54
		C(2019) 2548	C(2019) 6929 – Décision relative à la non-application de la décision de la Commission relative à la durée maximale du recours au personnel non permanent			18		36			54
87	Évaluation des agents contractuels	C(2014) 2226 – DGE de l'art. 87, paragraphe 1, du RAA	C(2015) 1456 – Décision relative à la mise en œuvre de l'art. 87, paragraphe 1, du RAA et de l'art. 44, premier alinéa, du statut			4		50			54
87, par. 3	Reclassement des agents contractuels	C(2013) 2529 – DGE de l'art. 87, paragraphe 3, du RAA	C(2015) 9561 et C(2015) 4997 – Décisions relatives aux modalités d'application de l'art. 87, paragraphe 3, du RAA			1		53			54

Légende:

Règles d'exécution de la Commission adoptées après la réforme de 2014 et notifiées

LISTES DES AGENCES, ENTREPRISES COMMUNES ET ORGANES DE L'UNION

Agences exécutives⁶

1. Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)⁷
2. Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (Eismea)⁸
3. Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)
4. Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)⁹
5. Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)¹⁰
6. Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)

Agences décentralisées et organes de l'Union

1. Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)
2. Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)
3. Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)
4. Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)
5. Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)
6. Office communautaire des variétés végétales (OCVV)

⁶ En vertu de la décision d'exécution (UE) 2021/173 de la Commission du 12 février 2021, l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea) a cessé d'exister le 1^{er} avril 2021, JO L 50/9 du 15.2.2021.

⁷ L'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture succède à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», qu'elle remplace, voir décision d'exécution (UE) 2021/173 de la Commission, *idem*.

⁸ L'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME succède à l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, qu'elle remplace, voir décision d'exécution (UE) 2021/173 de la Commission, *idem*.

⁹ L'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement succède à l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux, qu'elle remplace, voir décision d'exécution (UE) 2021/173 de la Commission, *idem*.

¹⁰ L'Agence exécutive européenne pour la recherche succède à l'Agence exécutive pour la recherche, qu'elle remplace, voir décision d'exécution (UE) 2021/173 de la Commission, *idem*.

7. Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)
8. Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)
9. Autorité bancaire européenne (ABE)
10. Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)
11. Agence européenne des produits chimiques (ECHA)
12. Agence européenne pour l'environnement (AEE)
13. Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)
14. Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
15. Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)
16. Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)
17. Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)
18. Autorité européenne du travail (AET)
19. Agence européenne des médicaments (EMA)
20. Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)
21. Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)¹¹
22. Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)
23. Parquet européen
24. Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)
25. Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)
26. Fondation européenne pour la formation (ETF)
27. Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (OUEPI)
28. Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)
29. Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)
30. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)
31. Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)
32. Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

¹¹ L'Agence de l'Union européenne sur les drogues remplace l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies conformément au règlement ((UE) 2023/1322 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2023 relatif à l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), et abrogeant le règlement (CE) n° 1920/2006 avec effet au 2 juillet 2024, JO L166 du 30 juin 2023, p. 12.

33. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
34. Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)
35. Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)
36. Conseil de résolution unique (CRU)

Entreprises communes

1. Entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»
2. Entreprise commune «Aviation propre»
3. Entreprise commune «Semi-conducteurs»
4. Entreprise commune «Hydrogène propre»
5. Centre de compétences européen en matière de cybersécurité
6. Entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance
7. Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion
8. Entreprise commune «Système ferroviaire européen»
9. Entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale»
10. Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»
11. Entreprise commune SESAR
12. Entreprise commune «Réseaux et services intelligents»